

M. LE RAPPORTEUR. Les dépenses de personnel se sont accrues considérablement en 1920 aux chemins de fer de l'Etat, à raison d'une part de l'application de la loi de 8 heures, d'autre part, d'une augmentation formidable des traitements et gratifications résultant des décisions de la Commission Tissier que de celles du Ministre des Travaux Publics.

M. LE RAPPORTEUR passe en revue les divers chapitres du budget des dépenses qui appellent des modifications ou des commentaires. Ces chapitres sont les suivants:

Chapitre 1° (Administration centrale et dépenses générales, personnel.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 66.462.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 50.000 frs, en vue d'obtenir la compression des effectifs dans la limite du possible, et la diminution des avantages accessoires accordés au personnel.

M. LE PRESIDENT considère que la réduction doit être d'un million.

M. LE RAPPORTEUR accepte ce chiffre, qui est adopté par la Commission.

Chapitre 2 (Administration centrale et dépenses générales, dépenses autres que celles du personnel.)-

t La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 13.083.800 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 83.800 frs, devant porter notamment sur le chauffage et les médicaments.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 3 (Exploitation, personnel).- La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 266.845.900Fr.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 845.900 frs, en vue d'obtenir la compression des dépenses de personnel.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 4 (Exploitation, dépenses autres que celles du personnel.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 102.077.800 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.077.800 frs, motivée par la baisse des prix.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 5 (Matériel et Traction, personnel)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 179.460.500 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 1.460.500 frs, en vue d'obtenir la compression des dépenses de personnel.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 6 (Matériel et Traction, - dépenses autres que celles du personnel.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 520.546.200 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 8.546.200 frs, motivée par la baisse des prix.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 7 (Voie et Bâtiments, personnel.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 89.286.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 1.286.000 frs, en vue d'obtenir la compression des dépenses de personnel et la suppression des renforcements complémentaires.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 10 (Dépenses diverses.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 5.474.600 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 474.600 frs, motivée par la réduction des prévisions de péages et des frais de traction.

Cette proposition est adoptée.

M. LE RAPPORTEUR propose l'ouverture d'un chapitre 13 bis nouveau, qui serait libellé : "Indemnités exceptionnelles de cherté de vie à la charge de l'Etat", et auquel serait inscrit un crédit de 70 millions, comme conséquence de la suppression de l'imputation des indemnités dont il s'agit au compte spécial "Voies ferrées d'intérêt général et d'intérêt local".

La proposition de M. LE RAPPORTEUR est adoptée.

Chapitre 20 (Travaux complémentaires de premier établissement proprement dits.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 168.621.500 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 9.621.500 frs.- Cette proposition est adoptée.

Chapitre 26 (Insuffisance des produits des lignes en exploitation partielle).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.346.600 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose la suppression de ce chapitre, en vue de la rentrée de la ligne de Beuzeville à Lillebonne dans le régime de l'exploitation totale, rentrée qui fait d'ailleurs l'objet d'un article du cahier de crédits supplémentaires actuellement pendant devant le Sénat, cet article serait transféré dans la loi de finances.

La proposition de M. LE RAPPORTEUR est adoptée.

M. LE RAPPORTEUR passe ensuite en revue les chapitres du budget des recettes qui appellent des modifications ou des commentaires. Ces chapitres sont les suivants :

Chapitre 4 bis.- M. LE RAPPORTEUR propose d'ouvrir ce chapitre nouveau comme contre-partie du chapitre 13 bis nouveau ouvert au budget des dépenses. Ce chapitre aurait le libellé suivant: " Subvention de l'Etat pour le paiement des indemnités exceptionnelles de cherté de vie"; il y serait inscrit une recette de 70 millions.

La proposition de M. LE RAPPORTEUR est adoptée.

Chapitre 12 (Insuffisance des produits de l'exploitation à couvrir par un report au compte des dépenses extraordinaires pour les lignes en exploitation partielle.)-

La Chambre a voté à ce chapitre une recette de 1.466.600 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose d'inscrire simplement à ce chapitre : "Mémoire", par suite de la rentrée de la ligne de Beuzeville à Lillebonne dans le régime de l'exploitation totale.

La proposition de M. le Rapporteur est adoptée.

Chapitre 13 (Insuffisance des produits de l'exploitation à couvrir par le budget du Ministère des Travaux Publics.-)

La Chambre a inscrit à ce chapitre une recette de 104 millions, inférieure de 410.693.100 frs à la recette proposée par le Gouvernement.

M. LE RAPPORTEUR explique que la Chambre n'a voulu inscrire au chapitre 13 que le montant de la recette figurant dans la loi relative aux douzièmes provisoires des mois de janvier et de février; elle avait, en effet, la pensée que, pour le reste de l'année, l'insuffisance des produits de l'exploitation serait couverte, non pas par le budget du Ministère des Travaux Publics, mais par un prélèvement sur le fonds commun institué par la convention du 17 Mai 1920; aussi a-t-elle ouvert un chapitre 14 non prévu par le Gouvernement dans son projet de budget, chapitre intitulé : "Insuffisance des produits de l'exploitation à couvrir par un prélèvement sur le fonds commun institué par la convention du 17 mai 1920", et a-t-elle inscrit à ce nouveau chapitre une recette de 313.764.400 frs.

M. LE RAPPORTEUR fait observer qu'il est impossible de tenir compte de la répercussion sur le budget-annexe des Chemins de fer de l'Etat de la convention du 17 mai 1920, qui n'est pas encore approuvée par le Sénat. Dans ces conditions, il propose de supprimer le chapitre 14 et d'opérer sur la recette inscrite par la Chambre au chapitre 13 une réduction indicative de 100 frs, qui permettra d'inscrire à ce dernier chapitre la totalité de l'insuffisance à couvrir par le budget du Ministère des Travaux publics.

La proposition de M. LE RAPPORTEUR est adoptée.

EXAMEN DES CHAPITRES DU BUDGET
DES POSTES & TELEGRAPHES pour l'EXERCICE
1 9 2 1 -

La Commission examine les chapitres du budget des Postes et Télégraphes pour l'exercice 1921.

M. PELISSE, RAPPORTEUR, dit que, d'accord avec M. le Rapporteur général, il propose d'opérer sur ces chapitres une réduction totale de 143 millions.

Il donne ensuite lecture d'une note de l'administration des Postes et Télégraphes au sujet de la convention passée avec une Société privée pour le fonctionnement de la radio-télégraphie.

M. LE PRESIDENT. Cette convention n'ayant pas été soumise au Parlement, nous devons refuser les crédits demandés pour en assurer l'exécution. (Assentiment.)-

M. LE RAPPORTEUR passe en revue les divers chapitres du budget des Postes et Télégraphes pour lesquels, d'accord avec M. LE RAPPORTEUR GENERAL, il propose des réductions de crédits. Ces chapitres sont les suivants:

Chapitre 1 (Traitements du Sous-Secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale.)-

Crédit voté par la Chambre 6.728.045 frs.

Réduction proposée: 700.373 frs, soit 10.000 frs en vue d'obtenir le règlement de la question des automobiles ministérielles, et 690.373 frs pour rejet de la création ou de la transformation d'emplois. (Adopté.)

Chapitre 2 (Indemnités, secours et pensions du personnel de l'administration centrale.)-

Crédit voté par la Chambre: 1.214.128 frs.

Réduction proposée 78.277 frs. (réduction des prévisions afférentes aux travaux supplémentaires et extraordinaires).- (Adopté.)

Chapitre 3 (Matériel de l'Administration centrale.)-

Crédit voté par la Chambre 2.247.905 frs.

Réduction proposée: 655.200 frs, soit 470.000 frs, pour rejet de l'achat de l'immeuble du N° 12 de la Cité Martignac, et 185.200 frs, pour réduction des prévisions afférentes au chauffage. (Adopté.)

Chapitre 4 (Attribution aux personnels civils de l'Etat d'allocations pour charges de famille.)

Crédit voté par la Chambre: 35.887.063 frs.

Réduction proposée: 2.171.917 frs, à raison
du rejet de la création d'emplois (Adopté.)

Chapitre 5 (Indemnité exceptionnelle de
cherté de vie.)-

Crédit voté par la Chambre : 101.800.000frs.

Réduction proposée: 9.280.000 frs, à raison
du rejet de la création d'emplois. (Adopté.)

Chapitre 8 (Conférence télégraphique inter-
nationale de Paris.)-

Crédit voté par la Chambre 200.000 frs.

Suppression du chapitre proposée (Adopté.)

Chapitre 12 (Enseignement, traitements et
salaires.)-

Crédit voté par la Chambre: 3.884.492 frs.

Réduction proposée: 27.000 frs, à raison de
la diminution du nombre des élèves ingénieurs. (Adopté.)

Chapitre 13 (Enseignement, indemnités.)

Crédit voté par la Chambre: 691.397 frs.

Réduction proposée: 22.600 frs en vue de la
compression des dépenses. (Adopté.)

Chapitre 14 (Enseignement, matériel.)-

Crédit voté par la Chambre: 111.557 frs.

Réduction proposée: 2.000 frs, devant porter
sur les dépenses d'entretien. (Adopté.)

Chapitre 15 (Inspection générale et services
techniques, ateliers de construction, personnel.)-

Crédit voté par la Chambee: 1.857.689 frs.

Réduction proposée: 28.700 frs, pour rejet de création et de transformation d'emplois. (Adopté.)

Chapitre 16 (Exploitation, fonctionnaires et agents du service général.)-

Crédit voté par la Chambre: 353.880.910 frs.

Réduction proposée: 11.813.625 frs, pour rejet de création d'emplois, suppression de crédits pour fonctionnaires démobilisés et réduction indicative en vue de la réorganisation du service. (Adopté.)

Chapitre 17 (Rétribution des agents auxiliaires).- Crédit voté par la Chambre: 39.996.288 frs.

Réduction proposée: 1.562.385 frs, en vue de la réduction du nombre des auxiliaires, notamment de ceux du service postal. (Adopté.)

Chapitre 18 (Exploitation, agents des services, de manipulation, de distribution, de transport des dépêches, etc...)

Crédit voté par la Chambre : 235.298.516 frs.

Réduction proposée: 1.319.250 frs, pour réduction des créations d'emplois de facteurs receveurs et des créations d'agences postales et rejet des transformations d'emplois. (Adopté.)

Chapitre 19 (Exploitation, auxiliaires des services de manipulation, de distribution, de transport des dépêches, etc.)

Crédit voté par la Chambre: 57.316.050 frs.

Réduction proposée: 338.157 frs, pour réduction des créations d'emplois. (Adopté.)

Chapitre 20 (Remises aux agents des services de manipulation, de distribution, de transport des dépêches, etc., et à divers.)-

Crédit voté par la Chambre: 7.455.000 frs.

Réduction proposée: 281.250 frs, à raison de l'ajournement au 1er avril du relèvement des remises téléphoniques. (Adopté.)

Chapitre 21 (Indemnités diverses.)

Crédit voté par la Chambre: 165.226.845 frs.

Réduction proposée: 14.253.697 frs, à raison du rejet de la création d'emplois. (Adopté.)

Chapitre 22 (Chaussures, habillement, équipement,)-

Crédit voté par la Chambre: 34.985.933 frs.

Réduction proposée: 5.722.167 frs. (Adopté.)

Chapitre 23 (Secours, frais médicaux et pharmaceutiques.)-

Crédit voté par la Chambre: 1.467.247 frs.

Réduction proposée: 4.960 frs. (Adopté.)

Chapitre 24 (Frais de loyer, bâtiments et mobilier.)-

Crédit voté par la Chambre: 55.009.077 frs.

Réduction proposée: 18.518.000 frs en vue de l'échelonnement des dépenses sur un plus grand nombre d'exercices et de l'ajournement d'une partie des constructions nouvelles prévues. (Adopté.)

Chapitre 25 (Matériel des bureaux.)-

Crédit voté par la Chambre: 14.778.347 frs.

Réduction proposée: 1.704.298 frs, à raison

de la baisse des prix, notamment du charbon. (Adopté.)

Chapitre 26 (Impressions et publications.)

Crédit voté par la Chambre: 23.142.813 frs.

Réduction proposée: 11.967.792 frs, dont
11.216.892 frs, pour ajournement de l'impression de
l'annuaire des téléphones. (Adopté.)

M. LE RAPPORTEUR dit que l'administration
ne lui a pas fourni les renseignements qu'il avait été
chargé de lui demander sur le nombre des abonnés, sur
les frais d'impression de l'annuaire et sur le contrat
passé avec l'imprimeur.

Chapitre 27 (Atelier de fabrication et agen-
ce comptable des ~~timbres~~-poste.)-

Crédit voté par la Chambre: 2.720.000 frs.

Réduction proposée: 170.000 frs, en vue de
la compression des dépenses. (Adopté.)

Chapitre 28 (Transports postaux.)-

Crédit voté par la Chambre: 66.854.624 frs.

Réduction proposée: 5.368.240 frs, à raison
du rejet de la création d'emplois et en vue de la com-
pression des dépenses. (Adopté.)

Chapitre 29 (Construction de wagons-poste.)

Crédit voté par la Chambre: 3.575.000 frs.

Réduction proposée: 1.740.000 frs. (Adopté.)

Chapitre 30 (Organisation de courriers trans-
portant les dépêches postales, les voyageurs et les
messageries.)-

Crédit voté par la Chambre: 2.700.000 frs.

Réduction proposée: 1.500.000 frs, à raison de la diminution des prévisions afférentes aux frais d'exploitation des courriers automobiles. (Adopté.)

Chapitre 31 (Matériel de postes télégraphiques et téléphoniques, travaux neufs.)-

Crédit voté par la Chambre: 50.206.135 frs.

Réduction proposée: 27.769.712 frs, en vue de l'ajournement de travaux. (Adopté.)

Chapitre 32 (Matériel des postes télégraphiques et téléphoniques, entretien.)-

Crédit voté par la Chambre: 13.191.697 frs.

Réduction proposée: 2.075.500 frs, à raison de la baisse des prix. (Adopté.)

Chapitre 33 (Matériel des lignes télégraphiques et téléphoniques, travaux neufs.)-

Crédit voté par la Chambre: 35.700.967 frs.

Réduction proposée: 12.780.328 frs, en vue de l'ajournement de travaux. (Adopté.)

Chapitre 34 (Matériel des lignes télégraphiques et téléphoniques, entretien.)-

Crédit voté par la Chambre: 21.641.638 frs.

Réduction proposée: 2.100.000 frs, à raison de la baisse des prix. (Adopté.)

Chapitre 36 (Matériel des réseaux pneumatiques, entretien.)-

Crédit voté par la Chambre: 4.788.300 frs.

Réduction proposée: 2.040.000 frs, à raison de la baisse des prix. (Adopté.)

Chapitre 38 (Salaires du personnel des services techniques.)-

Crédit voté par la Chambre: 63.668.882 frs.

Réduction proposée: 4.703.965 frs, pour
rejet de ~~la~~ création d'emplois. (Adopté.)

Chapitre 39 (Indemnités diverses du personnel des services techniques.)-

Crédit voté par la Chambre: 21.259.412 frs.

Réduction proposée: 2.129.136 frs, à raison
du rejet de la création d'emplois. (Adopté.)

Chapitre 40 (Pensions de retraite et d'invalidité du personnel des services techniques et de certaines catégories d'auxiliaires.)

Crédit voté par la Chambre: 2.833.635 frs.

Réduction proposée: 74.509 frs, à raison
du rejet de la création d'emplois. (Adopté.)

Chapitre 41 (Frais judiciaires.)-

Crédit voté par la Chambre: 59.600 frs.

Réduction proposée: 600 frs. (Adopté.)

Chapitre 43 (Frais de change, remboursements et indemnités pour pertes, spoliations, etc...)

Crédit voté par la Chambre: 8.592.000 frs.

Réduction proposée: 50.000 frs, (retour au
chiffre du budget de 1920 en ce qui concerne le crédit
pour pertes et spoliations. (Adopté.)

Chapitre 50 (Attribution aux personnels civils de l'Etat d'allocations pour charges de famille.)

Crédit voté par la Chambre: 2.900.000 frs.

Réduction proposée: 10.000 frs en vue d'obtenir des précisions sur les effectifs. (Adopté.)

Chapitre 51. (Indemnité exceptionnelle de cherté de vie.)-

Crédit voté par la Chambre: 4.896.000 frs.

Réduction proposée: 10.000 frs, pour le même motif qu'au chapitre 50. (Adopté.)

Chapitre 53 (Enseignement, traitements et salaires.)-

Crédit voté par la Chambre: 178.750 frs.

Réduction proposée: 10.000 frs, en vue de la réorganisation des cours d'instruction. (Adopté.)

Chapitre 54 (Enseignements, indemnités.)

Crédit voté par la Chambre: 43.015 frs.

Réduction proposée: 1.000 frs, pour le même motif qu'au chapitre 53. (Adopté.)

Chapitre 56 (Exploitation, fonctionnaires et agents du service général).-

Crédit voté par la Chambre: 7.093.550 frs.

Réduction proposée: 100.000 frs, en vue de ramener les effectifs aux chiffres de 1920. (Adopté.)

Chapitre 57 (Rétribution des agents auxiliaires.)-

Crédit voté par la Chambre: 1.36.800 frs.

Réduction proposée: 100.000 frs en vue de la suppression des avantages accordés aux agents français détachés en Alsace-Lorraine. (Adopté.)

Chapitre 58 (Exploitation, agents des services de manipulation, de distribution, de transport des dépêches, etc...)

Crédit voté par la Chambre: 1.107.500 frs.

Réduction proposée: 7.500 frs en vue de la suppression des renforts de personnel. (Adopté.)

Chapitre 59 (Exploitation, auxiliaire des services de manipulation, de distribution, de transport des dépêches, etc...)

Crédit voté par la Chambre: 413.350 frs.

Réduction proposée: 10.000 frs, pour le même motif qu'au chapitre 58. (Adopté.)

Chapitre 60. (Indemnités diverses.)-

Crédit voté par la Chambre: 4.201.008 frs.

Réduction proposée: 100.000 frs, en vue de la suppression des avantages accordés aux agents français détachés en Alsace-Lorraine. (Adopté.)

Chapitre 61 (Chaussures, habillement et équipement.)-

Crédit voté par la Chambre: 1.453.000 frs.

Réduction proposée: 53.000 frs. (Adopté.)

Chapitre 72 (Salaires du personnel des services techniques.)-

Crédit voté par la Chambre: 2.371.650 frs.

Réduction proposée: 100.000 frs, en vue de la réduction des effectifs. (Adopté.)

Chapitre 73 (Indemnités diverses du personnel des services techniques.)-

Crédit voté par la Chambre: 1.682.432 frs.

Réduction proposée: 50.000 frs, pour le même motif qu'au chapitre 72. (Adopté.)

Chapitre 85 (Répartition des produits d'amendes.)-

Crédit voté par la Chambre: 12.000 frs.

Réduction proposée: 7.000 frs. (Adopté.)

Chapitre A du budget extraordinaire (Indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans des localités dévastées.)-

Crédit voté par la Chambre: 12.000.000 frs.

Réduction proposée: 2 millions de frs.

(Adopté.)

EXAMEN DU BUDGET-ANNEXE DE LA CAISSE
NATIONALE d'EPARGNE pour
l'EXERCICE 1921.-

La Commission examine le budget-annexe de la Caisse Nationale d'Epargne pour l'exercice 1921.

M. PELISSE, RAPPORTEUR, propose, d'accord avec M. le RAPPORTEUR GENERAL, les modifications suivantes aux chiffres des crédits votés par la Chambre à différents chapitres des dépenses de ce budget annexe:

Chapitre 4 (Dépenses de matériel.)-

Crédit voté par la Chambre: 1.512.674 frs.

Réduction proposée: 87.838 frs. (retour au chiffre total des crédits accordés ou demandés en 1920. (Adopté.)

Chapitre 9 (Frais de correspondance télégraphique.)-

Crédit voté par la Chambre: 12.000 frs.

Réduction proposée: 4.000 frs en vue de la diminution du nombre des télégrammes officiels.

(Adopté.)

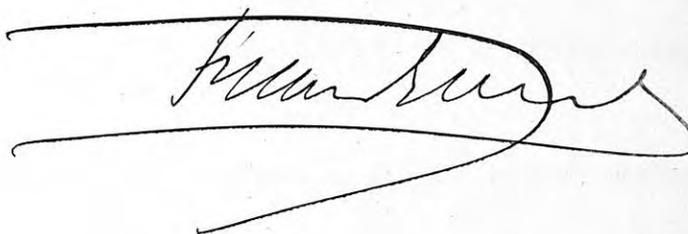
Chapitre 15 (Versement à la dotation de l'excédent des recettes sur les dépenses, loi du 9 avril 1881.)

Crédit voté par la Chambre: 282.625 frs.

Augmentation proposée: 91.838 frs., comme conséquence des réductions opérées aux chapitres 4 et 9. (Adopté.)

La séance est levée à 11 heures $\frac{1}{2}$.

Le Président de la Commission des Finances,



LE CHAPITRE U DU BUDGET EXTRAORDINAIRE
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR (Subvention
au budget de l'Alsace-Lorraine).-

M. LE PRESIDENT donne lecture de la lettre suivante, qu'il adressée à M. le Président du Conseil pour lui demander de bien vouloir fournir à la Commission des justifications au sujet du chapitre U du budget extraordinaire du Ministère de l'Intérieur (subvention au budget extraordinaire du Ministère de l'Intérieur (subvention au budget de l'Alsace et de la Lorraine).

14 Mars 1921.

Monsieur le Président du Conseil,

" Monsieur le Rapporteur du Budget du Ministère de l'Intérieur a communiqué à la Commission des Finances votre lettre du 5 de ce mois, par laquelle vous lui avez fait connaître que ni le Ministère de l'Intérieur, ni le service d'Alsace-Lorraine, qui dépend de votre Département, ne possèdent les renseignements nécessaires pour fournir à la Commission des finances une note détaillée sur le crédit de 368.566.000 francs, demandé par le Gouvernement et voté par la Chambre des députés, au titre du Chapitre V du budget extraordinaire du Ministère de l'Intérieur.

"Vous l'informez que vous avez prié Monsieur le Commissaire Général à Strasbourg de vous envoyer d'urgence une note sur la question que vous ne manquerez pas de communiquer aussitôt.

"Or, nous sommes au 13 Mars, et les renseignements dont il s'agit ne nous sont pas encore parvenus.

"Je crois devoir appeler votre attention sur les conséquences de ce retard. La Commission des Finances a en effet, réservé l'examen du chapitre V jusqu'au moment où elle aura reçu la justification de la subvention réclamée au bénéfice de l'Alsace-Lorraine. Comme la Commission est à la veille de clore ses travaux, il est à craindre qu'elle ne propose de refuser le crédit si cette justification ne lui est pas fournie.

"Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, les assurances de mes sentiments de haute considération.

Le Président de la Commission
des Finances du Sénat:
Signé: MILLIES-LACROIX.

M. BIENVENU-MARTIN, Président de la Commission
de l'Alsace-Lorraine, fait connaître que celle-ci a

reçu, au sujet du chapitre U du budget extraordinaire du Ministère de l'Intérieur, des renseignements qui lui ont été renvoyés directement de Strasbourg par le Commissariat général et qu'elle propose d'opérer sur le crédit dudit chapitre une réduction globale de 2 millions.

L'UTILISATION DES MARKS ALLEMANDS
PROVENANT DE LA VALORISATION OPEREE
EN ALSACE-LORRAINE en 1919.

M. LE PRESIDENT donne lecture de la lettre ~~xxx-~~
~~xxxx~~ qu'il a reçue de M. le Ministre des Finances au sujet de la Convention Franco-Polonaise du 17 Janvier 1920 et de l'utilisation, en vue de l'exécution de cette convention et à titre d'avances, des marks allemands déposés dans les banques à la suite de l'opération de valorisation accomplie en Alsace-Lorraine en 1919.

Sur la proposition de M. RIBOT, il est décidé que M. le Président répondra à M. le Ministre des Finances que l'utilisation des marks allemands appartenant au Trésor devra être autorisée par un article spécial de la loi de Finances.

EXAMEN DU BUDGET, DES PORTS, DE LA
MARINE MARCHANDE ET DES PECHEES POUR
L'EXERCICE 1921.

La Commission examine le budget des Ports, de la Marine Marchande et des Pêches pour l'exercice 1921.

M. ROULAND, RAPPORTEUR, passe en revue les chapitres de ce budget qui appellent des modifications ou des commentaires.

Ces chapitres sont les suivants :

Chapitre 1° (Traitements du personnel de l'administration centrale).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.072.025 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 31.115 frs, soit 10.000 frs en vue d'obtenir le règlement de la question des automobiles ministérielles, 17.000 frs pour rejet de la création de 2 emplois de chauffeurs et 4.115 frs en vue de la diminution du personnel temporaire.

La proposition de M. le Rapporteur est adoptée.

Chapitre 4 (Matériel de l'administration centrale).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 500.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 90.000 frs, soit 10.000 frs en vue de provoquer le règlement de la question des automobiles utilisées par les administrations centrales et 80.000 frs en vue de l'évacuation, conformément à une loi récente, de l'immeuble de la rue Boccador, actuellement occupé par l'administration de la Marine Marchande.

La proposition de M. le Rapporteur général est adoptée.

Chapitre 9 (Personnel des Ecoles Nationales de navigation Maritime).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 526.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR fait observer que les Ecoles Nationales de Navigation Maritime ont été créées par décret, sans que les crédits nécessaires à leur fonctionnement aient été demandés au Parlement. Il y a eu là une irrégularité que M. le Rapporteur se propose de relever dans son rapport (Approbation.)

Le chapitre 9 est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre 14 (Achat, construction, location et entretien des immeubles, achat et entretien du mobilier, chauffage et éclairage.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 400.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 30.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920), à raison de la baisse du prix du charbon.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 23 (Matériel et dépenses diverses des Pêches et de la Domanialité maritimes)..-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.231.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 200.000 frs, soit 100.000 frs à raison de la baisse du prix du charbon et 100.000 frs en vue de l'ajournement de l'achat de nouveaux bateaux.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 33 (Subvention au service maritime entre la France, les Antilles et l'Amérique centrale)..-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 4. 498.000 frs.

M. HENRY BERENGER se plaint de ce que la Compagnie Générale Transatlantique ait supprimé la télégraphie sans fil à bord de ses paquebots qui font le service entre la France et les Antilles. Il résulte de cette suppression que, pendant les 17 jours que dure la traversée, les paquebots sont sans communication avec les deux continents et avec les autres bâtiments se trouvant en mer. C'est là une situation inacceptable parce que très préjudiciable à la sécurité des paquebots et des passagers.

M. HENRY BERENGER signale, d'autre part, que la Compagnie Transatlantique fait payer des frêts exagérés pour le cacao, le café, le sucre et les autres productions de nos colonies des Antilles qu'elle transporte en France. Il conviendrait que l'Etat intervint pour obtenir l'abaissement de ce frêt.

Il est entendu que le rapport contiendra des observations dans le sens demandé par M. Henry Bérenger, tant au sujet de la télégraphie sans fil qu'au sujet des frêts.

Le chapitre 33 est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre 35 (Subvention à la Caisse des Invalides de la Marine et à la Caisse de Prévoyance.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 59.406.148 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 5.000 frs, comme conséquence de la réduction égale qui sera opérée au chapitre 12 des recettes et au chapitre 3 des dépenses du budget-annexe de la Caisse des Invalides de la Marine.

La proposition de M. le Rapporteur général est adoptée.

Chapitre 38 (Ports maritimes, travaux ordinaires, entretien et réparations ordinaires.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 46 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer que ce crédit, égal à celui qu'avait demandé le Gouvernement est supérieur de 5 millions à celui qu'avait proposé la Commission des Finances de l'autre Assemblée. Il considère qu'il y a lieu de revenir au chiffre de 41 millions admis par cette dernière.

M. LE RAPPORTEUR est, au contraire, d'avis de voter le crédit de 46 millions, sans réduction. Il signale qu'en 1920 les crédits affectés au port de Marseille n'ont permis que de payer le personnel sans qu'on ait pu exécuter de travaux. Cette situation ne saurait se prolonger cette année; d'autre part, de nombreux travaux ont été négligés pendant la guerre dans d'autres ports. La somme votée par la Chambre au chapitre 38 n'a donc rien d'exagéré; il convient de la maintenir intégralement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL n'insiste pas pour le retour au chiffre de la Commission de la Chambre, mais à condition que le supplément accordé en 1921 par rapport à 1920 soit intégralement utilisé à l'exécution de travaux. (Adhésion.)

Le chapitre 38 est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre 43 (Travaux de défense contre la mer).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 845.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 345.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre A du budget extraordinaire (indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans des localités dévastées).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 30.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 5.000 frs pour les mêmes raisons qu'aux chapitres correspondants des budgets des autres Ministères.

La proposition de M. le Rapporteur général est adoptée.

Chapitre B du budget extraordinaire (Frais de fonctionnement de la Commission de la Marine Marchande pour l'assurance contre les risques maritimes de guerre).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 53.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 13.000 frs, en vue de hâter la disparition du service.

M. LE RAPPORTEUR fait observer que ce service laisse des bénéfices à l'Etat.

M. BERTHELOT ajoute que ledit service ne peut fonctionner sans un personnel qu'il faut rémunérer.

Le crédit du chapitre B ne saurait donc être réduit.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL n'insistant pas pour la réduction qu'il avait proposée, le chapitre B est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre C du budget extraordinaire (Personnel du service des Constructions navales et du matériel de la Marine Marchande).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.135.809 frs.

M. LE PRESIDENT dit qu'il y aurait lieu d'opérer sur ce crédit une réduction indicative en vue de hâter la suppression du compte spécial de la Marine marchande qui donne lieu aux plus graves abus et au débit duquel s'inscrit chaque jour une dépense de 1.400.000 frs environ.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 506.000 frs, en vue de la liquidation du compte spécial dont vient de parler M. le Président.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre F du budget extraordinaire (Ports de pêche.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 12 millions.

M. LE PRESIDENT fait observer que doivent être dotés sur ce chapitre les travaux du port de pêche de Lorient, lesquels ont été décidés en compensation de la réduction des services du port militaire. Or, on a renoncé à cette réduction; dans ces conditions, la dépense envisagée pour le port de pêche ne se justifie plus.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 2 millions comme sanction de l'observation qui vient d'être présentée par M. le Président.

M. HENRY BERENGER objecte que les dépenses du chapitre dont il s'agit sont essentiellement productives.

Finalement, et d'accord entre M. LE RAPPORTEUR GENERAL, M. LE RAPPORTEUR, M. LE PRESIDENT ET M. HENRY BERENGER, le crédit du chapitre F est réduit de 500.000 frs.

Chapitre G du budget extraordinaire (Usines diverses, frigorifiques, outillages fixes et mobiles).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 5 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 1 million, en attendant la présentation du programme de travaux à exécuter.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre H du budget extraordinaire (Services interalliés des Transports maritimes).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 50.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, appuyé par M. RIBOT, propose la suppression du chapitre, les services dont il s'agit étant devenus inutiles.

Cette proposition est adoptée.

CHAPITRE I du budget extraordinaire (Exploitation des ports maritimes, installation d'ouvrages et d'outillage pour les besoins du ravitaillement).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 7.530.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 3.530.000 frs, en vue de la liquidation du service.

Cette proposition est adoptée.

EXAMEN DU BUDGET ANNEXE DE LA
CAISSE DES INVALIDES DE LA
MARINE POUR L'EXERCICE 1921.--

La Commission examine le budget annexe de la Caisse des Invalides de la Marine pour l'exercice 1921.

Sur la proposition de M. ROULAND, RAPPORTEUR, et de M. LE RAPPORTEUR GENERAL, les deux réductions suivantes sont opérées au chapitre 12 des recettes et au chapitre 3 des dépenses :

Chapitre 12 des recettes (Subvention de la Marine Marchande.)-

La Chambre a voté à ce chapitre une recette de 58.844.148 frs.

Ce crédit est réduit à 5.000 frs comme conséquence de la réduction égale opérée au chapitre 3 ci-après des dépenses.

Chapitre 3 des dépenses (Frais de matériel et d'imprimés pour l'établissement des Invalides à Paris et dans les ports.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 50.000 frs.

Ce crédit est réduit de 5.000 frs en raison de la baisse des prix.

EXAMEN DU BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE POUR L'EXERCICE 1921.-

La Commission examine le budget de l'Enseignement technique pour l'exercice 1921.

M. SCHRAMECK, RAPPORTEUR, passe en revue les chapitres de ce budget, qui appellent des modifications ou des commentaires.

Ces chapitres sont les suivants:

Chapitre 1° (Traitements du Sous-Secrétaire d'Etat et du personnel de l'Administration centrale).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 368.508 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 22.500 frs, soit 10.000 frs en vue d'obtenir le règlement de la question des automobiles ministérielles et 12.500 frs pour rejet de la création d'un emploi de sous-chef de bureau.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 2 (Services généraux de l'administration centrale, indemnités, allocations diverses, secours, frais de missions.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 75.350 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 1.200 frs,, correspondant à l'indemnité de résidence du sous-chef de bureau dont la création est rejetée.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 3 (Traitements et salaires du personnel de service de l'administration centrale.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 31.365 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 4.275 frs, en vue de la diminution du personnel auxiliaire.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 5 (Matériel et dépenses diverses de l'Administration centrale.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 45.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 9.627 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 11 (Conservatoire National des Arts et Métiers, Subvention pour les dépenses de matériel et les dépenses diverses de fonctionnement.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.286.200 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 56.500 frs, devant porter sur le crédit prévu pour le relèvement des traitements des assistants, des préparateurs et des chefs de travaux.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 14 (Ecoles Nationales d'Arts et Métiers, subvention pour les dépenses de fonctionnement, personnel, matériel et dépenses diverses.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 7.692.269 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 123.381 frs, soit 50.000 frs, à raison de la baisse des prix et 73.381 frs, à raison de la disjonction des dispositions relatives au relèvement des traitements.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 16 (Ecoles Nationales d'Arts et Métiers, travaux extraordinaires de bâtiment.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 3.124.600 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 600.000 frs, en vue du rejet du transfert de l'Ecole d'Aix à Marseille et de l'ajournement du transfert de l'Ecole de Cluny à Lyon.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 17 (Ecoles Nationales, professionnelles, subvention pour les dépenses de fonctionnement, personnel, matériel et dépenses diverses).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 3.411.405 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 120.225 frs, soit 25.000frs, à raison de la baisse des prix et 95.225 frs, à raison de la disjonction

des dispositions relatives au relèvement des traitements.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 19 (Ecoles Nationales Professionnelles, travaux extraordinaires de bâtiment).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.086.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 86.000 frs à raison de la baisse des prix.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction plus forte de 1.086.000 frs, (retour au chiffre du budget de 1920.)

La proposition de M. le Rapporteur est adoptée, M. LE RAPPORTEUR GENERAL n'insistant pas pour la sienne.

Chapitre 20 (Ecole Nationale d'horlogerie de Cluses, personnel, traitements et salaires).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 157.925 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 15.975 frs, soit 8.325 frs pour disjonction des crédits afférents au relèvement des traitements et 7.650 frs pour rejet de la création d'un emploi de secrétaire de la direction.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 23 (Ecole Nationale d'Horlogerie de Cluses, matériel et dépenses diverses).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 58.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 8.000 frs, à raison de la baisse des prix.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 25 (Ecoles pratiques de commerce et d'industrie, personnel, traitements et salaires.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 8.287.300 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 764.275 frs, pour disjonction des crédits afférents au relèvement des traitements.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 30 (Ecole Normale de l'enseignement technique, bourses aux élèves-professeurs).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 273.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 96.600 frs pour rejet de l'augmentation du nombre des bourses.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 33 (Subventions aux Ecoles pratiques de commerce et d'industrie, dons de matériel scolaire, de prix, etc.)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 500.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 200.000 frs.(retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 34 (Encouragements à l'enseignement industriel et commercial.)-

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 929.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

M. LE RAPPORTEUR fait toutefois des réserves au sujet de la réduction qui vient d'être votée, à raison de l'obligation où l'on est d'accorder des bourses aux apprentis en vue d'assurer l'application de la loi Astier sur l'Enseignement technique.

Chapitre 35 (Frais d'installation et de fonctionnement de l'Institut d'Optique.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 302.800 frs.

M. RIBOT demande la suppression du chapitre, dont M. LE RAPPORTEUR demande au contraire le maintien car le crédit qui y est inscrit a pour but de permettre le développement d'une industrie indispensable à notre pays pour l'affranchir de l'obligation où il était jusqu'à la guerre de se fournir d'instruments d'optique en Allemagne.

M. BERTHELOT conteste l'utilité de l'Institut d'Optique.

M. JEAN MOREL fait observer que c'est en vertu d'une loi récente que cet Institut existe.

Le chapitre 35 est supprimé.

Chapitre 37 (Enseignement industriel et commercial, personnel, traitement des Inspecteurs.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 178.400 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 3.000 frs pour rejet de l'augmentation du traitement de l'Inspecteur général adjoint.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 38 (Enseignement industriel et commercial, inspection, missions, Conseils et Commissions, frais de tournées et indemnités diverses.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 88.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 15.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction plus forte, de 44.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Finalement, la Commission a voté une réduction de 28.000 frs, d'accord entre M. LE RAPPORTEUR et M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

Chapitre C du budget extraordinaire (Indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans des localités dévastées.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 387.500 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 37.500 frs, pour les mêmes raisons qu'aux chapitres correspondants des autres budgets.

Cette proposition est adoptée.

EXAMEN DU BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE
CENTRALE POUR L'EXERCICE 1921.-

La Commission examine le budget-annexe de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures pour l'exercice 1921.

Elle en adopte les divers chapitres avec les chiffres votés par la Chambre.

EXAMEN DU BUDGET DU RAVITAILLEMENT
GENERAL POUR L'EXERCICE 1921.-

La Commission examine le budget du ravitaillement général pour l'exercice 1921.

En l'absence de M. PERCHOT, RAPPORTEUR, elle décide, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL, d'opérer les réductions suivantes, sur les crédits d'un certain nombre de chapitres de ce budget. (Il est entendu que ces réductions ne seront définitives que si M. le Rapporteur ne s'y oppose pas.)-

Chapitre A du budget extraordinaire. (Traitements du Sous-Secrétaire d'Etat et du personnel de l'Administration centrale.)-

Crédit voté par la Chambre: 4.050.000 frs.

Réduction proposée: 510.000 frs, soit 10.000frs pour obtenir l'èglement de la question des automobiles ministérielles et 500.000 frs en vue de la liquidation du service. (Adopté.)

Chapitre B du budget extraordinaire (Indemnités au cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat, indemnités spéciales, travaux extraordinaires, indemnités de résidence, indemnités pour charges de famille.)

Crédit voté par la Chambre : 50.000 frs.

Réduction proposée: 10.000 frs, à raison de la suppression du Sous-Secrétariat d'Etat.(Adopté.)

Chapitre C du budget extraordinaire. (Frais d'enquêtes, de missions et de déplacements.)-

Crédit voté par la Chambre: 100.000 frs.

Réduction proposée: 25.000 frs. (Adopté.)

Chapitre D du budget extraordinaire (Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale.)-

Crédit voté par la Chambre : 1 million.

Réduction proposée 200.000 frs, en vue de la liquidation du service.

Chapitre E du budget extraordinaire (Frais de correspondance télégraphique).-

Crédit voté par la Chambre: 100.000 frs.

Réduction proposée: 50.000 frs, en vue de la diminution du nombre des télégrammes officiels.

(Adopté.)

Chapitre H du budget extraordinaire (Indemnité exceptionnelle de cherté de vie.)-

Crédit voté par la Chambre: 348.000 frs.

Réduction proposée: 48.000 frs, comme conséquence de la réduction du personnel.(Adopté.)-

EXAMEN DES CREDITS POUR L'ALSACE-LORRAINE.

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL, la Commission examine les divers crédits inscrits au Budget du Ministère de l'Intérieur ou au budget du Ministère des Travaux Publics et qui concernent les dépenses de l'Alsace-Lorraine.

M. BIENVENU-MARTIN rappelle que la Commission de l'Alsace-Lorraine a délibéré, à titre officieux d'ailleurs, sur le budget de l'Alsace-Lorraine et qu'elle a décidé de proposer une réduction globale de 2 millions sur le crédit du chapitre U du budget extraordinaire du Ministère de l'Intérieur.

La Commission prend les décisions suivantes, conformément aux propositions de M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

Chapitre U du budget extraordinaire du Ministère de l'Intérieur (Subvention au budget de l'Alsace-Lorraine.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 368.566.600 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 8.566.600 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre V du budget extraordinaire du Ministère de l'Intérieur (Agents secrets de la Sûreté générale en Alsace-Lorraine)-

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose d'adopter ce chapitre avec le crédit voté par la Chambre.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre L du budget extraordinaire du Ministère des Travaux Publics (Subvention au budget des Chemins de fer d'Alsace-Lorraine.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 121.323.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 5.323.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

EXAMEN DES CHAPITRES DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DU MINISTERE DU COMMERCE CONCERNANT LA LIQUIDATION DES STOCKS.-

La Commission examine les chapitres du budget extraordinaire du Ministère du Commerce et de l'In-

l'industrie qui concernent la liquidation des stocks.

Ce sont les chapitres E bis et E ter et E quater.

M. BRANGIER, RAPPORTEUR, fait observer que les crédits inscrits à ces trois chapitres ne s'élèvent au total qu'à 4 millions environ; la faiblesse de ce chiffre montre que les services doivent payer une grande partie de leurs dépenses sur les recettes encaissées. Cette observation générale faite, M. LE RAPPORTEUR propose, d'accord avec M. LE RAPPORTEUR GENERAL, de voter les chapitres E bis, E ter et E quater avec les réductions ci-après:

Chapitre E bis (Liquidation des stocks, personnel.)-

Crédit voté par la Chambre: 668.000 frs.

Réduction proposée: 168.000 frs, soit 10.000 frs pour voir instituer un nouveau régime pour les automobiles des administrations centrales, et 158.000 frs en vue de hâter la liquidation du service. (Adopté.)

Chapitre E ter (Liquidation des stocks, matériel.)-

Crédit voté par la Chambre: 151.200 frs.

Réduction proposée: 11.200 frs, en vue de hâter la liquidation du service. (Adopté.)

Chapitre E quater (Liquidation des stocks, frais d'exploitation et de vente).-

Crédit voté par la Chambre: 3.055.000 frs.

Réduction proposée: 555.000 frs, en vue de hâter la liquidation du service. (Adopté.)

EXAMEN DES CHAPITRES RESERVES
DES BUDGETS DES DIVERS MINISTERES

La Commission examine les chapitres précédemment réservés par elle des budgets des divers Ministères. Ces chapitres sont les suivants:

BUDGET DU MINISTERE DES COLONIES.

Chapitre 43 (Subvention au budget-annexe du chemin de fer & du port de la Réunion.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.055.000 frs.

M. JEAN MOREL, RAPPORTEUR, propose une réduction indicative de 100 frs, pour permettre à la Chambre de mettre la dotation du chapitre en concordance avec l'article 20 de la loi de finances, aux termes duquel, à partir du 1er janvier 1921, la fraction des charges de la garantie d'intérêt du chemin de fer et du port de La Réunion incombant au budget de la colonie est portée à 3/10.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 44 (Subvention extraordinaire au budget-annexe du Chemin de fer et du port de la Réunion)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1 million.

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR, le chapitre est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre 45 (Frais de change afférents aux dépenses du chemin de fer et du port de La Réunion payables dans la Métropole.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 5.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose de rejeter le crédit en maintenant le chapitre avec la mention "Mémoire".

Cette proposition est adoptée.

BUDGET DU MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Chapitre 28 (Examens et concours de l'enseignement supérieur).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 681.000 frs.

M. LE PRESIDENT demande à la Commission de voter ce même crédit, en vue de permettre d'augmenter l'indemnité allouée aux Professeurs de l'enseignement secondaire qui font partie des jurys de Baccalauréat.

cette proposition est adoptée.

Chapitre 23 (Universités des départements, personnel, traitements).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 23.317.060 frs.

M. SCHRAMECK, RAPPORTEUR, propose de voter les chapitres avec une réduction de 207.400 frs, soit 201.650 frs, pour disjonction des prévisions afférentes au relèvement des traitements et 5.750 frs pour rejet de la création d'un emploi de commis.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 98 (Bibliothèque et Musée de la guerre, documentation internationale pendant et depuis la guerre.)--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 500.250 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 57.250 frs, soit 37.250 frs pour disjonction des prévisions afférentes au relèvement des traitements et 20.000 frs pour rejet de l'augmentation du nombre des auxiliaires temporaires.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 99 (Bibliothèque et Musée de la Guerre, documentation internationale pendant et depuis la guerre, indemnités et allocations diverses.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 109.350 frs,

M. LE RAPPORTEUR propose d'adopter le chapitre avec le crédit voté par la Chambre.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 100 (Bibliothèque et Musée de la Guerre, documentation internationale pendant et depuis la guerre, matériel.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 370.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 20.000 frs, (retour au chiffre du budget de 1920,) à raison de la baisse du charbon.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 172 (Aménagement de l'Hôpital installé dans l'ancien Petit Collège des Jésuites, rue de Vaugirard.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 633.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose d'adopter le chapitre avec le chiffre voté par la Chambre, car il résulte des explications demandées par lui à l'adminis-

l'administration que les travaux dotés sur ce chapitre ne sont pas nouveaux, qu'il s'agit simplement d'en permettre la continuation.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 133.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

La proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL est adoptée.

BUDGET DU MINISTERE DU COMMERCE.

M. CLEMENTEL, RAPPORTEUR, rappelle que la Commission a réservé les chapitres 19 et 20 du Ministère du Commerce, qui concernent les attachés et agents commerciaux, après avoir décidé d'opérer au premier de ces deux chapitres une réduction de 145.800 frs, pour vacances d'emploi et avoir discuté des propositions de M. Le Rapporteur général tendant à rejeter la création de 4 postes nouveaux ainsi que le doublement des frais de missions et des frais d'établissement.

M. LE RAPPORTEUR déclare qu'il accepte, comme il l'avait déjà fait lors du premier débat, la réduction de 145.800 frs au chapitre 19, mais qu'il demande à la Commission de renoncer à toute autre réduction soit ~~xx~~ sur ce chapitre, soit sur le chapitre 20, ajoutant qu'il est en cela entièrement d'accord avec le Ministre du Commerce. La taxe spéciale créée par la loi du 25 août 1919 pour le développement du commerce extérieur va être portée par la loi de finances de 0 Fr 05 à 0 Fr 10 sur chaque unité de perception soumise au droit de statistique, et le produit en atteindra ainsi 4 millions, c'est-à-dire une somme bien

supérieure à la dépense occasionnée par notre représentation commerciale à l'étranger. Il est donc impossible de refuser de donner à cette représentation, qui rend au pays de très grands services, tout le développement nécessaire.

M. LE PRESIDENT fait observer que le budget ne comporte aucune affectation spéciale d'une recette à une dépense.

M. RIBOT répond que cela est incontestable mais qu'il y a des affectations en quelque sorte morales, ce qui est le cas pour la taxe dont vient de parler M. le rapporteur.

M. LE PRESIDENT. En tout cas, nous ne saurions accepter qu'on nomme aux postes d'attachés et d'agents commerciaux des candidats qui ne sont pas qualifiés pour occuper ces postes. Nous pourrions donc opérer sur le crédit du chapitre 19 une réduction indicative de notre volonté de surveiller les choix qui seront faits.

M. LE RAPPORTEUR. Les candidats sont examinés par une commission spéciale composée d'industriels et de commerçants.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je suis disposé à renoncer à l'opposition que j'avais faite à la création de 4 nouveaux postes d'attachés commerciaux et par conséquent à me contenter au chapitre 19 de la réduction de 145.800 frs, déjà décidée par la Commission. Mais au chapitre 20, je n'accepte pas que soient votés des crédits d'établissement. Je propose sur ce point d'en revenir aux propositions primitives

du Gouvernement qui comportaient une augmentation de 60 % des dits frais de missions et d'établissement.

M. LE RAPPORTEUR. L'augmentation de 100 % a été considérée par la Chambre comme indispensable. Je ne puis me rallier au chiffre de 60 % proposé par M. le Rapporteur général, mais j'accepterai 80 %.

M. RIBOT. Je propose 75 %.

Ce dernier chiffre accepté par M. LE RAPPORTEUR GENERAL ET PAR M. LE RAPPORTEUR, est adopté.

Comme conséquence de l'accord qui vient de s'établir, la Commission décide d'opérer sur le chapitre 19 (attachés et agents commerciaux, émoluments du personnel) une réduction de 145.800 frs., et sur le chapitre 20 (attachés et agents commerciaux, dépenses d'installation, frais de voyage et dépenses diverses) une réduction de 340.250 frs.

La séance est levée à 18 heures et demie.

Le Président de la Commission des Finances,

